



**COMMUNE
DE
SEXEY-AUX-FORGES**

LA PAGE SEXEYFORGEOISE

Numéro 15 - juillet 2020

Mairie : 8bis rue du Lt Excoffier – 54550 SEXEY-AUX-FORGES – 03.83.47.32.03

Directeur de publication : Patrick POTTS

Rédacteurs : Daniel BORACE, Patrick POTTS

Site Internet de la commune : <http://sexeyauxforges.fr>



Page Facebook : « Commune de Sexey-aux-Forges »

Sommaire

- Mot du Maire.....1
- Elections-Travaux.....2
- Infos mairie.....3
- Infos diverses.....4



Le mot du maire

Un début de mandat hors du commun.

Malgré des informations divergentes de milieux autorisés ou de sources non officielles, les élections sont finalement maintenues le 15 mars, encadrées de précautions sanitaires et de contraintes inattendues, pesantes pour certains, dérisoires pour d'autres, inutiles pour les sceptiques mais néanmoins respectées et appliquées par tous.

Ambiance électorale particulière : les votants invités au lavage de mains, tenus à distance, des assesseurs gantés de latex, le rideau d'isoloir manipulé avec le coude, désinfection périodique du matériel, des stylos à usage unique. Elections marquées par une faible assistance au dépouillement.

Le premier conseil prévu le 20 mars avec l'installation de la nouvelle équipe, l'élection du maire et des adjoints, est autorisé mais sous contraintes renforcées (gel hydroalcoolique, distance physique, masque, stylo personnel, gants) mais finalement annulé le 17 mars, et reporté à une date indéterminée.

Une gestion communale hésitante dans l'attente des mesures préfectorales, une commande de masques au département qui n'arrive pas et pour les enfants, une commande de visières dans la perspective de la reprise de l'école.

Finalement, nous sommes autorisés à réunir le premier conseil municipal le 26 mai.

Malgré tout, la reprise reste hésitante, les réunions confrontées à leurs contraintes d'organisation, des contraintes encore pesantes, le port du masque obligatoire dans les espaces fermés, la limitation du nombre de personnes, la distanciation sociale et la nécessité de réorganiser les espaces de réunion.

Sur le regroupement scolaire, la rentrée des élèves est reportée de 2 semaines dans l'attente d'éventuelles nouvelles instructions. Un délai mis à profit pour l'organisation minutieuse de la reprise, un marquage au sol des emplacements de chacun, un accueil échelonné à l'arrivée à l'école. La réorganisation des locaux de chaque classe par les enseignantes en accord avec les directives reçues et chacun de s'atteler à assembler les visières prévues pour les enfants. De son côté, le Bélier Meulson prêt pour les garderies du matin et du soir, pour le repas de midi essentiellement tiré du sac.

Moyennant toutes ces précautions, les enfants volontaires ont repris le chemin de l'école. Et enfin le 22 juin, un nouvel assouplissement des règles sanitaires devait marquer la reprise obligatoire des cours pour tous les enfants, pour deux semaines jusqu'aux vacances de juillet.

Patrick POTTS

Résultats des élections municipales du 15 mars 2020

Sur 537 électeurs inscrits, 265 se sont exprimés, soit 49,35% de participation.

Vos élus :

Mesdames ; BAUDON Céline, COX Florence, DUMOND Hélène, GEORGE Béatrice, GEORGES Coryse, KOENIG Amélie, NAVET Pascale, PIERROT Emilie.

Messieurs; BORACE Daniel, DETHOREY Gérald, JOLY Gilles, KOENIG Daniel, LANGLADE Charly, PAYMAL Ghislain, POTTS Patrick.

Maire : M. POTTS Patrick - **Délégations** : finances, impôts, cimetière, Syndicat Intercommunal Scolaire, personnel, délégué titulaire à la Communauté de Communes Moselle et Madon

1^{er} adjoint : M. PAYMAL Ghislain - **Délégations** : urbanisme, taxe d'aménagement, gestion informatique, location des bâtiments communaux, site internet, délégué suppléant à la Communauté de Communes Moselle et Madon

2^{ème} adjoint : M. BORACE Daniel - **Délégations** : Centre Communal d'Action Sociale, écoles et périscolaire, communication, accueil et multiservices, cadre de vie et sécurité.

3^{ème} adjoint : M. KOENIG Daniel - **Délégations** : entretien des bâtiments communaux, travaux, voirie, réseaux, gestion de la forêt, chemins communaux, terrains et chemins d'exploitation, commission jeunesse.

Les commissions ouvertes à tous les habitants

- **Cadre de vie** : Réflexion sur l'embellissement du village, la sécurisation de certains secteurs notamment des entrées.
 - **Forêt** : Participation à la gestion des espaces forestiers et des différents chemins et terrains communaux.
 - **Enfance et jeunesse** : Propositions d'actions ou d'animations à destination des plus jeunes.
 - **Communication** : Contribution à l'élaboration du bulletin municipal (Bélier sexeyforgeois)
 - **Participation citoyenne** : Propositions constructives pour votre commune.
- Toutes les personnes intéressées doivent s'inscrire au secrétariat de la mairie. N'hésitez pas.

Travaux de voirie pour le prochain lotissement « aux Etangs »

À l'extrémité de la rue des Etangs, le groupe Urbavenir, propriétaire des terrains, a prévu la réalisation de 14 maisons desservies par une nouvelle voirie déjà appelée « rue de la Mine ».

Les travaux préparatoires nécessaires à l'enfouissement des différents réseaux ont d'ores et déjà débuté à l'extrémité de la rue des Etangs et sur les premiers mètres du chemin d'accès à l'ancienne mine.

Ces travaux, sur le domaine public, sont de la compétence de la CCMM, la commune ayant pour sa part à prendre en charge la prolongation du réseau électrique et la gestion de l'éclairage public.

La poursuite du chantier, nouvelle voirie et viabilisation des parcelles, est à la charge du lotisseur.

Mise en conformité du réseau de défense incendie

De nouvelles normes concernant la défense incendie nous ont obligés à revoir le dispositif, en lien avec le SDIS (Service Départemental Incendie et Sécurité) chargé de contrôler la conformité des projets.

Sont ou seront donc installés :

- 1 - Une bâche incendie, réservoir d'eau de 120 m³, à l'entrée du village côté Pont-Saint-Vincent.

2 - Une deuxième bache, initialement projetée à l'extrémité de la rue des Champs sera remplacée par une conduite d'eau remontant le Chemin de Maizières pour se raccorder à la rue des Champs.

Trois nouveaux poteaux incendie vont être installés (chemin de Maizières, route des Gimeys, rue du Lieutenant Excoffier).

3 - Une bache incendie de 120m³ au Bois du Four prévue en 2021.

Tous ces travaux restent à la charge de la commune mais sont subventionnés (Etat et CCMM).

Arrêts T'MM

Dans le cadre d'une mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) la CCMM réalise actuellement des travaux sur les arrêts de bus République.

Il s'agit essentiellement de redessiner les trottoirs en pente régulière jusqu'au plateau d'accès, réhaussé en conséquence.

Ceci pour faciliter l'accès en fauteuil roulant au bus, lui-même surbaissé à l'arrêt.

Des impératifs techniques, particulièrement pour l'arrêt côté pair, direction Pont St Vincent, ont entraîné le déplacement des deux arrêts initialement implantés à hauteur de la place.

Ils sont donc réaménagés, de chaque côté de la chaussée, à hauteur du 50 rue de la République.

Vu les risques de dégradation encourus par son déplacement, l'abri bus est resté sur place.

Il perd donc son utilité initiale.

Redécoré ces dernières années, dans le cadre des opérations Animados CCMM, animations auxquelles la commune participe, il mérite une seconde vie.

Quel avenir pour SuperMario ?

Local à vélos ? Nouveau dépôt de livres ? Abri pour RV de randonneurs ? Halte de covoiturage ? Arrêt répertorié « auto-stoppeurs », si adhésion de la CCMM à REZO POUCE ?

Toute idée est bonne à prendre. La réflexion est ouverte !

Déplacement d'une ligne Haute Tension

La construction d'une nouvelle maison route de Pont Saint Vincent nécessite le déplacement de la ligne HT surplombant le terrain (aux frais d'Enedis). La solution retenue se traduit par l'implantation d'un nouveau transformateur à hauteur du n° 46 de la route de Pont Saint Vincent (G. KOENIG) et par l'enfouissement d'une partie du réseau.

Ces travaux réalisés fin juin entre le chemin de D'Olainveau (Dollainvau, sur d'autres documents...) et l'entrée du village ont entraîné la mise en place d'une circulation alternée sur le secteur.

Baignade interdite en eaux vives

Les Voies Navigables de France rappellent les risques de la baignade dans les canaux, rivières et fleuves navigables non équipés pour cette activité.

Par ailleurs, la préfecture de Meurthe et Moselle n'autorise la baignade que dans les trois seuls plans d'eau homologués du département, à savoir la base de loisirs de FAVIERES, le Grand Bleu à PONT à MOUSSON et le lac de la Plaine à PIERRE PERCEE.

Toute autre initiative se trouve donc en contravention avec les arrêtés préfectoraux.

Infos Mairie

Votre deuxième masque est disponible en mairie aux heures d'ouverture :

Mardi et Jeudi de 15h 30 à 18h

Mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h 30

Annulation des festivités du 14 juillet 2020

La situation sanitaire a déjà entraîné une cascade d'annulations :

La Deuille, les feux de St Jean, les Repas de Quartier, La Fête des Ecoles.

Dans la continuité de ces mesures, le feu d'artifice du 13 juillet n'aura pas lieu cette année.

Infos diverses

Votre deuxième masque est disponible en mairie aux heures d'ouverture :

Mardi et jeudi de 15h30 à 18h

Mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 11h30.

Menus produits forestiers 2019/2020

La date limite d'exploitation et de vidange des menus produits forestiers 2019/2020 est fixée au 15 septembre 2020.

Menus produits forestiers 2020/2021

Les inscriptions pour les menus produits forestiers 2020/2021 se feront en mairie jusqu'au 15 septembre 2020.

Nuisances sonores et horaires à respecter

Rappel des horaires d'utilisation de machines bruyantes : tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques etc.

Les jours ouvrables de 8 h à 20 h

Les samedis de 9h à 12h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

(cf. arrêté préfectoral du 26/12/1996, article 6)

Vigilance sécheresse

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, Eric FREYSSELINARD, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer l'ensemble du département en situation de **vigilance sécheresse à compter du 1^{er} juillet**.

Cette situation correspond pour les eaux superficielles et les nappes au niveau, certes bas, mais répondant encore aux besoins d'alimentation en eau, sans porter préjudice au fonctionnement biologique des milieux aquatiques. **Toutefois, en l'absence de pluies significatives dans les semaines ou mois à venir, la situation basse des niveaux est susceptible de s'aggraver.**

Aussi, le préfet appelle les meurthe-et-mosellans à **faire preuve de responsabilité et à se montrer raisonnables dans leurs usages de l'eau**, que ce soit à leur domicile ou en extérieur.

L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL VOUS REMERCIE DE LA CONFIANCE TEMOIGNEE LORS DE CES DERNIERES ELECTIONS.

EN OUTRE, IL A APPRECIE VOTRE ATTITUDE CIVIQUE ET CITOYENNE QUI NOUS A PERMIS DE TRAVERSER CES DERNIERS MOIS DE CRISE SANITAIRE SANS INCONVENIENT MAJEUR.